

DEPARTEMENT DIRECTION GENERALE  
SERVICE SECRETARIAT GENERAL  
**Contact :** Wiot Aude  
**Fonction :** Cheffe de service  
Tél : 067/89.45.61  
e-mail : [aude.wiot@inbw.be](mailto:aude.wiot@inbw.be)

Monsieur Michel JANUTH  
Bourgmestre  
Hôtel de Ville  
Grand Place 1  
1480 TUBIZE

Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous informons que notre **Assemblée Générale** ordinaire du premier semestre se tiendra :

le **mercredi 22 juin 2022 à 18h30** au **Centre Monnet**  
(1 avenue Jean Monnet - 1348 Louvain-la-Neuve, salle : auditorium)

**Ordre du jour :**

1. Formation du bureau de l'Assemblée
2. Rapports d'activités et de gestion 2021
3. Comptes annuels 2021 et Affectation des résultats
4. Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au réviseur
7. Présentation du nouveau Directeur général
8. Soutien d'in BW en faveur de l'Ukraine - information
9. Questions des associés au Conseil d'administration
10. Approbation du procès-verbal de séance

Les éléments relatifs à la réunion (notes de synthèse et documentation) sont disponibles librement sur notre site internet via le lien: <https://www.inbw.be/assemblee-generale>.

**Nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite par l'article 1523-23 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) de procéder endéans les 48 heures de la réception de la présente convocation à son affichage.**

Conformément à l'article L1523-13 §1 du CDLD, la séance est **ouverte** à toutes les personnes domiciliées sur le territoire du Brabant wallon, Braine-le-Comte et les Bons Villers en qualité d'observateurs.

Nous prions votre **Conseil communal à se prononcer** sur la teneur des points de l'ordre du jour (en précisant que chaque conseiller dispose du droit d'exiger un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne). A cette fin, nous envoyons par voie électronique au Directeur général un projet de délibération à nous transmettre avant l'Assemblée générale (par courriel à l'adresse [direction@inbw.be](mailto:direction@inbw.be)).

Nous rappelons le **droit de vote libre** en séance des délégués pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil, ainsi que leur droit de poser des **questions** écrites et orales au Conseil d'administration.

Conformément à l'article 10 de nos statuts sociaux, nous convoquons nous-mêmes nos délégués.

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration habituelle, et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre plus parfaite considération.



Christophe Dister  
Président du Conseil d'administration